

**Mémoire présenté dans le cadre de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet de poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault d'Hydro-Québec à Sainte-Julienne dans Lanaudière**

**par Constance Durocher**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire,

Je vous transmets respectueusement mon mémoire sur le projet de poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault que le promoteur, Hydro-Québec (le Transporteur ou le promoteur), propose de construire à Sainte-Julienne, dans Lanaudière.

**La justification du projet de poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne**

Le projet de poste Jean-Jacques-Archambault n'est que la première des trois solutions envisagées par le promoteur pour augmenter la capacité du réseau dans Lanaudière. Voici les trois solutions présentées à la Régie de l'énergie :

- Solution 1 : projet de poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault;
- Solution 2 : Renforcements à 315 kV et nouveau poste de Saint-Jean-de-Matha;
- Solution 3 : Renforcements à 315 kV et nouvelle ligne à 120 kV de 43 km<sup>1</sup>.

Dans le dossier R-4277-2024 qu'elle a présenté à la Régie de l'énergie pour la construction du poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne dans Lanaudière, Hydro-Québec affirme que « **(l)e projet a pour objectif d'augmenter la capacité du réseau de transport afin de répondre à la croissance de la demande d'électricité de la région de Lanaudière.** »<sup>2</sup> Hydro-Québec affirme aussi que « (l)e Projet consiste à construire un nouveau poste stratégique à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, ce qui permettra d'ajouter une capacité additionnelle de ■■■■■ pour porter la capacité totale de la région à ■■■■■, afin de répondre à la croissance des besoins du Distributeur. »<sup>3</sup>

Rappelons les deux enjeux que le projet est censé résoudre : « (l)e dépassement de la capacité du réseau régional de transport de Lanaudière constitue donc **l'enjeu principal** (nous soulignons) pour le Transporteur. Une solution doit être mise en œuvre afin d'assurer que ce réseau de transport puisse répondre à la croissance des besoins de la clientèle du Distributeur »<sup>4</sup>; « (l)e dépassement de la capacité des circuits 1404-1405 constitue donc **le deuxième enjeu** (nous soulignons) de la région pour le Transporteur. Une solution doit être mise en œuvre afin

<sup>1</sup> R-4277-2024-B-0025, HQT-1, Document 1.1, révisé 2025-01-29, pages 15 à 17 de 27, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025\\_01\\_30.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025_01_30.pdf).

<sup>2</sup> Ibid., lignes 8 et 9, page 11 de 27, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025\\_01\\_30.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025_01_30.pdf).

<sup>3</sup> Ibid., rubrique 4.1 Description du Projet, lignes 10 à 13, page 11 de 27.

<sup>4</sup> Ibid., lignes 1 à 4, page 9 de 27.

d'assurer que ce réseau de transport puisse répondre à la croissance des besoins de la clientèle du Distributeur. »<sup>5</sup>

Or dans ce même document déposé à la Régie de l'énergie, Hydro-Québec affirme que ce projet doit aussi servir à renforcer le réseau de transport principal par l'ajout de compensation série sur la ligne à 735 kV Chamouchouane-Duvernay (ligne 7103)<sup>6</sup> au coût de 112,7 M\$<sup>7</sup>. Et voilà qu'on apprend aussi qu'Hydro-Québec n'a pas présenté le projet complet à la Régie de l'énergie, mais qu'elle l'a présenté dans deux dossiers distincts<sup>8</sup>. Comment s'y retrouver parmi toutes ces informations partielles?

Ainsi un projet dont l'objectif est d'augmenter la capacité dans Lanaudière, qui est actuellement de 900 mégawatts (MW)<sup>9</sup> distribués à partir du poste de Lanaudière, et d'augmenter la capacité du réseau de transport régional devient un projet de poste à 735-120 kV qui vient ajouter une capacité supplémentaire minimum de 1 100 MW<sup>10</sup> dans la région de Lanaudière. Cet ajout correspond à plus du double de la capacité actuelle d'environ 900 MW qui alimente la presque totalité de la région de Lanaudière via le poste de Lanaudière. On apprend aussi qu'il y a « le **déclencheur principal** (nous soulignons) (...) qui est l'ajout du banc de compensation série sur la ligne vers Chamouchouane. Et il y a également l'interception de la deuxième ligne »<sup>11</sup>. À cela s'ajoute le raccordement prévu au poste projeté Jean-Jacques-Archambault d'une autre ligne à 735 kV dans le cadre du projet de renforcement du réseau de transport principal Axe Vallée-du-Saint-Laurent, présenté en novembre 2024<sup>12</sup>! Hydro-Québec assure que ce dernier projet est « un projet distinct, qui vient répondre à un besoin très distinct et pour lequel nous sommes en consultation sur les tracés et les emplacements de poste. Et ce projet fera l'objet de ses propres

---

<sup>5</sup> Ibid., lignes 1 à 4, page 10 de 27.

<sup>6</sup> « L'ajout de la compensation série sur la ligne 7103, entre les postes de la Chamouchouane et de Duvernay, sera réalisé simultanément avec le Projet de construction du nouveau poste Jean-Jacques-Archambault. », Ibid, lignes 19 à 21, page 10 de 27.

<sup>7</sup> Ce coût n'est d'ailleurs pas inclus dans le coût de la solution 1, poste à 735-120 kV, mais est présenté au Tableau 8 à la page 23 de 27 du document HQT-1, Document 1.1, révisé 2025-01-29 (op. cit.). Ainsi le coût de la solution 1 n'est pas de 467 636 M\$, tel que présenté au Tableau 5, Comparaison économique des solutions, page 19 de 27 du document cité, mais de 497 888,8 M\$, tel que présenté au Tableau 8 de ce même document.

<sup>8</sup> DT1, Séance de la soirée du 29 juillet 2025, Madame Silvia Prajescu, lignes 1662 à 1667, page 53, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731364>.

<sup>9</sup> PR1.1, Formulaire, Avis de projet, Nouveau poste à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, 2.4 Objectifs et justification du projet, page 2, deuxième paragraphe, <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-132/3211-11-132-1.pdf>.

<sup>10</sup> Ibid., 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation, page 2, deuxième paragraphe, <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-132/3211-11-132-1.pdf>.

<sup>11</sup> DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Monsieur André Dagenais, lignes 295 à 303, page 10, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>. Je présume que la deuxième ligne dont il est question ici est la ligne 7016 à 735 kV La Vérendrye-Duvernay, dont le bouclage fait l'objet d'un dossier distinct présenté à la Régie de l'énergie, mais cela n'a pas été précisé, pas plus que le dossier dans lequel le bouclage a été présenté à la Régie de l'énergie.

<sup>12</sup> Hydro-Québec cache aussi la capacité de transformation du poste Jean-Jacques-Archambault et le nombre de lignes éventuelles prévues qui y entreront et en sortiront à terme : « 4.2.1. Construction d'un nouveau poste stratégique à 735-120 kV Le volet poste comprend : ■ transformateurs de puissance normalisés à 735-120 kV de ■ avec changeur de prises sous charge et équipements connexes; », R-4277-2024-B-0025, HQT-1, Document 1.1, révisé 2025-01-29, op. cit., lignes 8 à 11, page 12 de 27.

consultations et autorisations gouvernementales. »<sup>13</sup>. Sans doute pour des raisons techniques, ce dernier projet doit-il être étudié séparément par la Régie de l'énergie, mais il n'en demeure pas moins que ses effets concrets seront bel et bien visibles et auront des conséquences dans la région de Lanaudière et, plus directement, aux abords du poste Jean-Jacques-Archambault qui servira de relais à cette ligne, conséquences qui s'ajouteront à l'impact du poste Jean-Jacques-Archambault.

De plus, l'emplacement choisi pour la construction du poste à 735-120 kV recoupe une vaste aire de confinement du cerf de Virginie; on y a confirmé la présence de 11 espèces ayant un statut particulier<sup>14</sup> et la construction du poste entraînerait la perte permanente de 8,18 hectares de milieux humides<sup>15</sup> et de 42,98 hectares de peuplements forestiers<sup>16</sup>. On apprend aussi que le coût global de réalisation du projet est plutôt de 639 M\$<sup>17</sup> et non de 467 636 M\$, tel que présenté à l'origine dans le Tableau 5, Comparaison économique des solutions, dans le dossier R-4277-2024 présenté à la Régie de l'énergie<sup>18</sup>.

Comment peut-on accepter que le promoteur demande l'autorisation d'augmenter la capacité du réseau de transport régional pour répondre à la croissance de la demande dans Lanaudière, sans qu'il précise l'ampleur de cette croissance (prévisions des charges) ni la capacité additionnelle du réseau de transport requise pour transporter la charge supplémentaire prétendument requise? Pourtant, c'est exactement ce qu'Hydro-Québec a fait dans sa demande à la Régie de l'énergie, en caviardant soigneusement ces informations ou en les présentant sous pli confidentiel<sup>19</sup>. Pourquoi caviarder s'il n'y a rien à cacher? Dans de telles circonstances, on ne peut que présumer du pire. D'ailleurs, dans son mémoire révisé<sup>20</sup>, l'AHQ-ARQ (Association hôtellerie du Québec-Association Restauration Québec), intervenante à la Régie de l'énergie dans ce dossier, met en question la demande de traitement confidentiel et la non-divulgence de

---

<sup>13</sup> DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Madame Silvia Prajescu, lignes 709 à 711, page 23, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

<sup>14</sup> Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, PR6 Résumé, Maintien de la biodiversité, PR6, page 19, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>.

<sup>15</sup> « Au total, la réalisation du projet occasionnera la perte permanente de 8,18 ha de milieux humides. », Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, PR6 Résumé, Milieux humides, page 25, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>.

<sup>16</sup> Ibid., Végétation terrestre, page 24.

<sup>17</sup> Ibid., page 16 : Le coût de réalisation du projet est estimé à 639 M\$, soit 568 M\$ pour la construction du poste Jean-Jacques-Archambault et 71 M\$ pour la construction des lignes de raccordement à 735 kV et à 120 kV. »

<sup>18</sup> R-4277-2024-B-0025, HQT-1, Document 1.1, révisé 2025-01-29, Tableau 5, Comparaison économique des solutions, page 19 de 27, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025\\_01\\_30.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025_01_30.pdf).

<sup>19</sup> Ibid., Tableau 10, Prévisions des charges au poste de Lanaudière – Période 2023-2039 (MVA), page 26 de 27, et Tableau 3, Prévisions des charges alimentées par la ligne biterne 1404-1405 – Période 2023-2039 (MVA), page 10 de 27.

<sup>20</sup> R-4277-2024 : Mémoire révisé de l'AHQ-ARQ (version caviardée), section 4, Demande de traitement confidentiel, et section 5, Conclusions et recommandations, pages 22 à 26, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-C-AHQ-ARQ-0033-Preuve-Memoire-2025\\_07\\_11.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-C-AHQ-ARQ-0033-Preuve-Memoire-2025_07_11.pdf).

ces informations par Hydro-Québec. À mon avis, il s'agit d'une pratique injustifiée et antidémocratique de la part de la société d'État.

### **La croissance de la demande d'électricité dans Lanaudière**

Comment expliquer cette augmentation de la demande d'électricité dans Lanaudière? Qu'est-ce qui justifie l'ajout de 1 100 MW au poste projeté Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne pour desservir le centre et le nord de Lanaudière?

Lors de la première partie de l'audience du BAPE tenue les 29 et 30 juillet 2025, il a été question de l'augmentation de la population lanaudoise, du télétravail et de l'électrification du chauffage, de processus agricoles et du transport. Madame Anne-Pierre Charlot de la MRC de Montcalm a mentionné que la population de la MRC de Montcalm a augmenté de 2,5 % entre 2022 et 2023, ce qui a été la plus forte augmentation annuelle dans la région<sup>21</sup>. Et que selon les projections de Statistique Québec, il y aurait une augmentation de la population pouvant atteindre 35,8 % d'ici à 2051<sup>22</sup>. Or il s'avère que cette projection, bien que récente, a déjà été révisée à la baisse : en effet, les projections de croissance de la population dans Lanaudière et au Québec pour la période de 2021 à 2051 ont diminué de près de la moitié de 2024 à 2025, passant de 15,9 % à 7,3 % pour le Québec et de 22,3 % à 11,5 % pour Lanaudière<sup>23</sup>.

Dans ce contexte, l'ajout de 1 100 MW au poste projeté Jean-Jacques-Archambault pour desservir le centre et le nord de Lanaudière laisse perplexe. Quels grands projets dans cette partie de la région pourraient justifier qu'on doive ajouter 1 100 MW aux 900 MW déjà fournis par le poste de Lanaudière à Joliette?

En réponse à une question concernant les projets lanaudois pour lesquels un contrat de bloc d'énergie de 5 mégawatts et plus a été autorisé pour les entreprises dans Lanaudière, Madame Harmony Khodamorad d'Hydro-Québec a indiqué qu'« il n'y a pas d'autre client pour lequel il y a eu une approbation »<sup>24</sup>. On présume que ce client industriel est la mine Nouveau Monde Graphite (NMG) établie à Saint-Michel-des-Saints, pour lequel l'on prévoit un bloc d'énergie d'environ 29 MW<sup>25</sup>. Il s'agit d'une mine de graphite en développement, mais dont l'avenir ne

---

<sup>21</sup> DT2, Séance de l'après-midi du 30 juillet 2025, Présentation de Madame Anne-Pierre Charlot, MRC de Montcalm, lignes 881 à 883, page 28, <https://voute.bape.gouv8qc.ca/dl/?id=00000731373>.

<sup>22</sup> Ibid., lignes 775 à 778, page 25.

<sup>23</sup> Institut de la statistique du Québec, Bulletin sociodémographique, Volume 29, numéro 2, juillet 2025, Figure 4, Variation projetée de la population selon le scénario, Québec et régions, 2021-2051, page 4, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/perspectives-demographiques-quebec-et-regions-edition-2025.pdf>.

<sup>24</sup> « Si je poursuis, au niveau des contrats des blocs d'énergie signés pour les entreprises de 5 mégawatts et plus, donc des projets de 5 mégawatts et plus, en fait, depuis la nouvelle procédure de loi, pour le raccordement des clients de 5 mégawatts, il n'y a eu aucun projet approuvé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Donc, pour le moment, outre que le projet, le client qu'on a mentionné précédemment, il n'y a pas d'autre client pour lequel il y a eu une approbation. », DT3, Séance de la soirée du 30 juillet 2025, Madame Harmony Khodamorad, lignes 101 à 106, page 4, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

<sup>25</sup> « La puissance électrique maximale requise pour la réalisation des activités minières est estimée à 29 MW. » Source : Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale

s'annonce pas spécialement prometteur, du moins pas à court terme ou même à moyen terme<sup>26</sup>. Hydro-Québec a prévu de construire une ligne de raccordement à 120 kV pour alimenter cette mine, mais ce projet est reporté et dépendra de l'avancement du développement futur de la mine<sup>27</sup>.

Hydro-Québec a affirmé qu'il y a en ce moment 55 clients approuvés pour des blocs d'énergie de moins de 5 mégawatts dans Lanaudière<sup>28</sup>.

Donc, si l'on résume les besoins prévus : 29 MW pour NMG, à un moment futur qui reste à déterminer, plus 55 clients approuvés pour moins de 5 MW (55 x 4,9 MW = 270 MW), cela donne tout au plus 299 MW. On pourrait éventuellement retrancher 10 % de ce chiffre car, selon Hydro-Québec, « les efforts d'efficacité énergétique sont de l'ordre de 10 % (...), ce qui représente 100 mégawatts sur 15 ans »<sup>29</sup>.

Avec des besoins supplémentaires prévus de 299 MW pour des projets autorisés ou pour des projets pour lesquels Hydro-Québec est tenue de fournir de l'électricité sur les 1 100 MW supplémentaires<sup>30</sup> que fournirait le poste Jean-Jacques-Archambault, on est loin du compte : ces 299 MW ne représentent tout au plus que 27 % de la capacité de 1 100 MW qu'Hydro-Québec prévoit dans un premier temps ajouter au poste projeté Jean-Jacques-Archambault pour desservir le centre et le nord de Lanaudière pour les 40 prochaines années.

---

stratégique, Rapport d'analyse environnementale pour le projet minier Matawinie sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints par Nouveau Monde Graphite Inc., Dossier 3211-16-019, le 17 novembre 2020, PR11 Rapport d'analyse env., rubrique 1.2.12 Alimentation électrique, page 15, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2021/47-2021-rae.pdf>. À noter que dans l'État de l'énergie au Québec, édition 2025, la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal publie dans le graphique 17 à la page 25 une estimation de 71,6 MW pour Nouveau Monde Graphite, soit 4 % des quelque 1790 MW attribués en date du 14 septembre 2024 ([https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/03/EEQ2025\\_WEB.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/03/EEQ2025_WEB.pdf)), mais il est possible que ce chiffre comprenne la puissance attribuée pour l'extraction, la production et le transport dans la MRC de Matawinie ainsi que pour l'usine de démonstration à Bécancour, aujourd'hui fermée (<https://www.lenouvelliste.ca/affaires/affaires-locales/2025/05/27/nmg-demantele-ses-installations-de-la-phase-1-a-becancour-GENLMQVRHJGBDED3PSGRIC2OVA/>). Nous n'avons pas pu trouver d'explication de l'écart entre les 29 MW mentionnés dans le Rapport d'analyse environnementale et les 71,6 MW mentionnés dans le graphique 17.

<sup>26</sup> Nouveau Monde Graphite, NMG fait le point sur l'avancement des projets de la phase 2 et les conditions du marché, 15 août 2025, <https://nmg.com/fr/mise-a-jour-t2-2025/>, et Le Devoir, Véhicules zéro émission : La fin des rêves électriques, Konrad Yakabuski, le 16 août 2025, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/910035/chronique-fin-reves-electriques>.

<sup>27</sup> « Les travaux de déboisement qui étaient prévus pour l'automne 2025 sont repoussés à une date ultérieure. L'échéancier du projet de construction de la ligne de raccordement est arrimé avec celui du projet de Nouveau monde Graphite. », Hydro-Québec, Ligne de raccordement à 120 kV de la mine de Nouveau monde Graphite, Calendrier de réalisation, <https://www.hydroquebec.com/projets/raccordement-nmg/>, consulté le 19 août 2025.

<sup>28</sup> DT3, Séance de la soirée du 30 juillet 2025, Madame Harmony Khodamorad, lignes 108 à 123, page 4 et lignes 154 à 171, pages 5 et 6, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

<sup>29</sup> Ibid., Madame Harmony Khodamorad, lignes 95 à 99, pages 3 et 4.

<sup>30</sup> Voir la note de bas de page 10.

Les données sur la demande future dans le centre et le nord de Lanaudière qu'Hydro-Québec a bien voulu présenter et celles que nous avons pu glaner en posant des questions lors de la première partie de l'audience du BAPE nous laissent songeuse quant à la capacité réelle qu'aurait le poste projeté Jean-Jacques-Archambault. En effet, dans un premier temps, la ligne à 735 kV Chamouchouane-Duvernay, soit la ligne 7103, alimenterait en partie ce poste qui aurait une capacité de 1 100 MW. Sachant qu'une ligne à 735 kV peut transporter 2 500 MW et qu'Hydro-Québec prévoit faire entrer dans ce poste une ligne à 735 kV projetée dans le cadre du projet Axe Vallée-du-Saint-Laurent, on peut penser que ce poste pourrait recevoir un minimum de 3 600 MW (1 100 MW plus 2 500 MW) ou de 5 000 MW (la totalité des 2 500 MW de la ligne Chamouchouane-Duvernay et les 2500 MW de la future ligne Axe Vallée-du-Saint-Laurent), voire 7 500 MW si l'on compte l'autre ligne à 735 kV, le circuit 7016 La Vérendrye-Duvernay, qui entrera dans ce poste et en ressortira. Et tout cela pour répondre à une demande future projetée de 299 MW dans le nord et le centre de Lanaudière? J'avoue ne pas comprendre. Il m'est difficile d'imaginer que le centre et le nord de Lanaudière aient besoin d'une telle quantité d'électricité supplémentaire.

Ajoutons à cela l'agrandissement possible du poste projeté Jean-Jacques-Archambault, dont la superficie initiale prévue est de 30 hectares et le déboisement prévu, de près de 43 hectares<sup>31</sup>.

En effet, lors de la première partie de l'audience du BAPE, il a été mentionné que le poste projeté Jean-Jacques-Archambault pourrait devoir être agrandi pour recevoir une autre ligne à 735 kV, prévue dans le cadre du projet de renforcement du réseau de transport principal Axe Vallée-du-Saint-Laurent, et qu'il occuperait dans un premier temps environ 32 hectares et pourrait occuper ultérieurement une superficie d'environ 43 hectares en milieux boisé et humide<sup>32</sup>. De plus, le nombre de départs de lignes à 735 kV et de lignes à 120 kV de ce poste n'est pas clair<sup>33</sup>.

Autre élément surprenant : nous avons appris lors de la première partie de l'audience, que la compensation série sur la ligne 7103 pourrait tout aussi bien être installée sur cette ligne ailleurs qu'au poste projeté Jean-Jacques-Archambault, par exemple à la sortie du poste de la Chamouchouane : « (...) la compensation série pour la ligne qui vient de Chamouchouane pourrait être installée au poste Chamouchouane à la sortie du poste. C'est situé... le poste est situé en pleine forêt sur les terres de la Couronne... »<sup>34</sup>. Et la réponse d'Hydro-Québec : « Donc, c'est un peu plus performant, pas beaucoup, mais un peu plus performant de la mettre au poste Jean-Jacques-Archambault que de la mettre au poste de Chamouchouane. Mais oui, c'est une possibilité d'installer la compensation série au poste Chamouchouane. »<sup>35</sup> Signalons que l'installation d'un banc de compensation série sur la ligne 7013 à la sortie du poste de la Chamouchouane serait effectivement une solution moins dommageable à plusieurs égards,

---

<sup>31</sup> Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, PR6 Résumé, Végétation terrestre, page 24, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> « En fait, en agrandissant le poste, nous allons ajouter des départs qui vont permettre... un départ qui va permettre à la ligne en provenance du poste dans la MRC d'Autray de se raccorder à Jean-Jacques-Archambault. », DT1, Séance de la soirée du 29 juillet 2025, Madame Harmony Khodamorad, lignes 2657 à 2659, page 84, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731364>.

<sup>34</sup> DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Monsieur Yvon Arbour, lignes 1701 à 1704, page 54, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

<sup>35</sup> Ibid., Monsieur André Dagenais, lignes 1747 à 1750, page 55.

notamment en ce qui concerne la destruction de milieux humides, la perte d'habitat d'espèces à statut particulier et l'impact visuel.

Tout cela m’amène à poser les hypothèses suivantes pour expliquer l’ampleur des travaux prévus :

- Hydro-Québec envisagerait-elle de mettre en place au poste projeté Jean-Jacques-Archambault une tête de pont ou une deuxième ou troisième couronne de postes à 735 kV pour faire transiter l’énergie hydroélectrique qui proviendra dans quelques années des centrales hydroélectriques des Chutes Churchill et de Gull Island (quelque 7 400 MW) et des parcs éoliens de la Chamouchouane (3 000 MW)?
- Ce projet est nécessaire pour arriver à respecter les contrats d’exportation d’électricité de 20 TWh par an vers la ville de New York et la Nouvelle-Angleterre<sup>36</sup>? D’ailleurs, cela a été évoqué en réponse à une question lors de la première partie de l’audience : « Et il y a également l’interception de la deuxième ligne. Donc, et c’est dans le contexte de cette interception de deuxième ligne, donc, où dans l’étude d’impact, on vient mentionner qu’il y a une possible interruption des exportations si le bouclage de cette deuxième ligne n’était pas effectué. En fait, c’est que... on vient expliquer c’est quoi l’impact de ne pas renforcer ou de tarder à renforcer le réseau principal. Donc, quels sont les impacts de ne pas renforcer ou de tarder à renforcer le réseau principal? Bien, c’est ça, c’est une baisse de sa fiabilité, donc une baisse des limites de transit. Donc, une baisse des limites de transit du réseau principal, bien, c’est une réduction ou une interruption des exportations. »<sup>37</sup>
- Les deux hypothèses précédentes expliqueraient l’empressement du promoteur à écarter les solutions 2 et 3 présentées à la Régie de l’énergie dans le dossier R-4277-2024<sup>38</sup> et résumées à la première page de ce mémoire, notamment en présentant un coût artificiellement bas pour la solution 1 (voir détails aux pages 8 et 9 du présent mémoire) puisqu’elles ne permettraient pas d’atteindre les objectifs d’exportation et d’acheminement d’électricité provenant de nouveaux projets.

À mon avis, Hydro-Québec a manqué à sa mission d’expliquer clairement à quoi va servir toute cette nouvelle énergie qui arrivera au poste Jean-Jacques-Archambault ou qui y transitera. Elle a aussi manqué à son devoir de proposer pour Lanaudière une solution qui répond à ses besoins sans sacrifier la qualité de vie de ses habitants et son potentiel économique.

### **La non-internalisation des coûts environnementaux des solutions présentées par Hydro-Québec à la Régie de l’énergie**

Outre qu’il soit difficile de concevoir qu’il est moins coûteux de construire un poste à 735-120 kV d’une superficie de 30 hectares et muni de ■ transformateurs (information caviardée par le

---

<sup>36</sup> Financial Post, Bloomberg News, Quebec faces big electricity shortfall after wooing U.S. to buy cheap hydro power, Export deals a “strategic mistake”, 27 avril 2023, <https://financialpost.com/commodities/energy/renewables/quebec-faces-power-shortfall-hydro-electricity-exports>.

<sup>37</sup> DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Monsieur André Dagenais, lignes 302 à 311, page 10, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>

<sup>38</sup> Voir la note de bas de page 1.

promoteur) que de construire des postes de plus faible puissance et des lignes ou tronçons de lignes à 315 kV ou à 120 kV, il y a un facteur qui peut occulter les coûts véritables des solutions présentées par Hydro-Québec dans le dossier R-4277-2024 et dans ses autres dossiers : c'est la non-internalisation des coûts environnementaux liés à ses projets. J'entends par là les coûts liés à la destruction de milieux forestiers et humides, à la perte d'habitats fauniques et floristiques, à la perte de biodiversité et de terres agricoles, aux conséquences subies par les propriétaires expropriés et les propriétaires voisins de ses installations, aux impacts économiques réels et potentiels que ses projets peuvent entraîner et à la perte de services écologiques<sup>39</sup>, le tout conformément aux 16 principes du développement durable énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*.

Ne pas exiger la présentation des coûts environnementaux dans la Comparaison économique des solutions présentées<sup>40</sup>, et ce, dans un poste distinct afin qu'ils puissent être clairement identifiés, soupesés et évalués, constitue à mon sens une violation de plusieurs principes du développement durable édictés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*, notamment ceux énoncés aux paragraphes c) « protection de l'environnement », l) « préservation de la biodiversité », m) « respect de la capacité de support des écosystèmes », o) « pollueur payeur » et p) « internalisation des coûts »<sup>41</sup>.

Les promoteurs devraient être tenus d'internaliser le coût des atteintes à l'environnement qu'entraînent leurs projets, tant pour les individus que pour la collectivité et en tenir compte dans l'évaluation des coûts des différentes solutions présentées à la Régie de l'énergie afin que l'on puisse déterminer quelle solution est réellement la plus économique pour la collectivité et la moins dommageable sur le plan environnemental.

Si Hydro-Québec avait été tenue de présenter dans un poste distinct de la Comparaison économique des solutions les coûts environnementaux liés à chacune des solutions 1, 2 et 3 qu'elle a proposées, cela aurait permis une appréciation plus juste des coûts globaux actualisés qu'engendrerait réellement chaque solution. D'ailleurs, contrairement à ce qu'elle a affirmé dans sa demande à la Régie de l'énergie, la solution 1, poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV, n'est pas la moins chère<sup>42</sup> des trois solutions présentées. Dans sa demande, Hydro-Québec estimait le coût de la solution 1 à 497 8 M\$<sup>43</sup>. Sauf qu'Hydro-Québec n'a pas inclus dans cette estimation le coût du bouclage indispensable des lignes à 735 kV au poste Jean-Jacques-Archambault, notamment le bouclage de la ligne à 735 kV 7016 La Vérendrye-Duvernay<sup>44</sup>. La

---

<sup>39</sup> Rapport 313 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal, L'internalisation des coûts, page 101 et 102, et L'internalisation des coûts pour la perte de services écologiques et les impacts économiques, page 121, mars 2015, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000058909>.

<sup>40</sup> R-4277-2024 Dem Pièce, pièce B-0025, Tableau 5, Comparaison économique des solutions (k\$ actualisés 2024), page 19 de 27, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025\\_01\\_30.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025_01_30.pdf).

<sup>41</sup> *Loi sur le développement durable*, chapitre D-8.1.1, article 6, à jour au 1<sup>er</sup> avril 2025, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1.1>

<sup>42</sup> Voir la note de bas de page 40.

<sup>43</sup> Ibid., Tableau 8, page 23 de 27.

<sup>44</sup> DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Monsieur Mathieu Duguay-Desjardins, lignes 1986 à 2000, page 63, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

prise en compte de cet élément du projet ferait passer le coût de la solution 1 à 639 M\$<sup>45</sup>. Elle devient ainsi une solution **plus coûteuse** que la solution 2, et ce, même sans l'internalisation des coûts environnementaux.

Outre le fait que les coûts environnementaux n'ont pas été internalisés, les coûts des solutions 2 et 3 présentées dans le dossier R-4277-2024 à la Régie de l'énergie<sup>46</sup> semblent, à prime abord, plus élevés que ceux de la solution 1 (poste) sans doute parce que les solutions 2 et 3 exigeraient du déboisement pour la construction de nouvelles lignes à 120 kV et la construction d'un nouveau poste à 120 kV dans le cas de la solution 2 ainsi que des paiements pour l'acquisition de servitudes, mais qu'en serait-il de leur coût environnemental si l'on compare les dommages engendrés par ces interventions avec ceux qu'entraînerait la perte de plus de 8 hectares de milieux humides, de la perte de près de 43 hectares de milieux forestiers ainsi que la perte de biodiversité consécutive à la perte d'habitat de 11 espèces à statut particulier dans le cas de la solution 1?

À mon avis, il est inadmissible qu'en 2025, alors que les effets et les conséquences des changements climatiques se font sentir chaque mois, voire chaque semaine, l'on permette aux promoteurs de compenser de façon pécuniaire, plus souvent qu'autrement, les atteintes de leurs projets à l'environnement (perte d'habitat, de milieux humides et forestiers, de biodiversité, de terres cultivables). Dans la Directive ministérielle, il est indiqué que « Si les impacts du projet sur les différentes composantes de l'environnement sont jugés inacceptables, le projet pourrait être refusé par le gouvernement. À l'inverse, le projet pourrait être autorisé si les impacts résiduels sont jugés acceptables après l'application de mesures adéquates pour **éviter les impacts négatifs** (nous soulignons), les atténuer ou, en dernier recours, les compenser<sup>47</sup>. Pourquoi verse-t-on si facilement vers la compensation des impacts négatifs et n'insiste-t-on pas davantage sur l'évitement des impacts négatifs<sup>48</sup>? C'est à mon avis une solution de facilité pour laquelle l'on opte de façon quasi systématique lorsqu'il est question de dommages à l'environnement. L'argent ne pourra jamais remplacer ce qui est perdu à jamais.

Par ailleurs, je trouve inadmissible aussi, scandaleux même, que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) n'encadre pas mieux les initiateurs et promoteurs de projets dans leur évaluation des impacts sur l'environnement et qu'il ne dispose pas de modèles ou d'instruments de mesure pour évaluer le bien-fondé des besoins évoqués par les initiateurs ni les impacts de leurs projets

---

<sup>45</sup> Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, PR6, 2.4 Coût du projet et calendrier de réalisation, page 16, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>.

<sup>46</sup> R-4277-2024 Dem Pièce, pièce B-0025, Tableau 5, Comparaison économique des solutions (k\$ actualisés 2024), pages 16 et 17 de 27, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025\\_01\\_30.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-B-0025-Dem-PieceRev-2025_01_30.pdf).

<sup>47</sup> Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, Directive ministérielle pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement, Projet de poste à 735-120 kV dans la région de Lanaudière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne par Hydro-Québec, (Dossier 3211-11-132), PR2.1, 2.5 Détermination des enjeux, 27 janvier 2023, page 18, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000714419>.

<sup>48</sup> DT2, Séance de l'après-midi du 30 juillet 2025, Le Président, lignes 2414 à 2427, page 76, et Monsieur Michel Guimond, lignes 2436 à 2473, pages 77 et 78, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731373>.

sur l'environnement ni pour chiffrer ces impacts<sup>49</sup>. Les initiateurs ont donc le champ libre pour mettre de l'avant ce que bon leur semble et pour évaluer les impacts à leur guise.

### **L'impact sur l'environnement**

Le poste projeté à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault et l'emprise des lignes de transport existantes et projetées empiètent sur des milieux humides et hydriques, en particulier des tourbières et des marécages et menacent l'habitat de 11 espèces à statut particulier, dont des chauve-souris, plusieurs espèces d'oiseaux et de couleuvres. L'emplacement prévu pour la construction du poste fait partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie à Rawdon et à Sainte-Julienne et la construction du poste entraînera la perte de près de 43 hectares de l'habitat du cerf de Virginie<sup>50</sup>. De plus, la construction du poste entraînerait la destruction de plus de 8 hectares de milieux humides et de près de 43 hectares de couvert forestier<sup>51</sup>; une fois détruits, ces milieux seront perdus à jamais et les populations qui les habitent seront soit perdues, soit altérées, ce qui menace la biodiversité. Les coûts cumulatifs de la destruction et de l'altération de ces milieux ne sont pas pris en compte ni indiqués dans le tableau des coûts et solutions présentés dans la Comparaison économique des solutions présentée à la Régie de l'énergie dans le dossier R-4277-2024<sup>52</sup>.

Dans le contexte actuel de changements climatiques, il ne faut pas, à mon avis, évaluer isolément les effets de la perte d'un élément naturel ou l'autre; il faut plutôt évaluer les effets d'un projet sur l'ensemble de l'environnement et de son état actuel ou projeté. Les écosystèmes sont complexes et la modification d'un élément d'un écosystème a des effets sur les autres éléments, et ce sont ces effets multiplicateurs qu'il faut évaluer et dont il faut tenir compte. À titre d'exemple, la perte de milieux humides agissant comme une éponge pour retenir l'eau entraîne un risque accru d'inondation des champs en culture; la perte de pollinisateurs a un effet sur l'agriculture et de là sur l'autonomie alimentaire de la population; la perte d'espèces

---

<sup>49</sup> DT1, Séance de la soirée du 29 juillet 2025, Monsieur Alexandre Richard et Monsieur Hubert Gagné, lignes 3274 à 3330, pages 103 à 105, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731364>.

<sup>50</sup> « Au niveau des milieux humides et forestiers, donc nous avons ici reprojeté la projection du futur poste. Donc, comme vous pouvez le voir, nous avons ce qui est en vert, là, en pointillé vert, ce sont les milieux humides, et on a laissé par transparence la canopée, donc vous devinez, le couvert forestier ici. Donc, on a à peu près les 8 hectares, là, de milieux humides qui sont touchés par l'implantation du poste. Donc, évidemment, ici, on peut mentionner qu'il y a un risque pour la biodiversité. Et puis, pour le développement également au niveau forestier, on va avoir un enjeu, donc l'impact pourrait être jugé majeur à ces deux niveaux-là. Au niveau de l'aire du confinement du cerf de Virginie, donc ici, il est représenté en hachures vertes, donc on voit que le poste projeté est vraiment enclavé, là, dans l'aire de confinement du cerf de Virginie. Donc, là aussi, on pourrait dire qu'il y a un impact majeur sur la protection de cette espèce. », DT2, Séance de l'après-midi du 30 juillet 2025, Présentation de la MRC de Montcalm, Madame Anne-Pierre Charlot, lignes 897 à 910, page 29, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731373> et DB1, Capsule de présentation du territoire, des besoins énergétiques et des facteurs environnementaux considérés, MRC de Montcalm, 30 juillet 2025, pages 9 à 12, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000730962>.

<sup>51</sup> Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, PR6 Résumé, Herpétofaune, Espèces animales à statut particulier, Habitats fauniques d'intérêt, page 27, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>.

<sup>52</sup> Voir la note de bas de page 18.

d'oiseaux et d'autres prédateurs naturels qui peuvent se nourrir des ravageurs a un effet sur les cultures et augmente l'usage de pesticides également.

Il n'est pas possible non plus de savoir ou de prédire quand l'on atteindra le point de bascule, au-delà duquel les effets perturbateurs et les conséquences néfastes sur l'écosystème des choix effectués dans le cadre d'un projet se produiront en cascade<sup>53</sup>. Et les mesures de compensation financière n'empêcheront en rien ces effets perturbateurs et délétères irréversibles<sup>54</sup>.

### **L'impact sur la santé humaine**

Dans le Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, il est écrit que « (l) le bruit produit par le poste projeté, à la limite de la future propriété d'Hydro-Québec, sera conforme aux critères de bruit établis selon la réglementation municipale de Sainte-Julienne et la note d'instructions 98-01 sur le bruit du MELCCFP »<sup>55</sup>. Les limites supérieures de bruit autorisées par cette Note d'instruction sont de 45 décibels (dBA) le jour et de 40 dBA la nuit<sup>56</sup> et ce document date de juin 2006 et n'a pas été révisé depuis. Signalons qu'il existe des indications plus strictes et plus

---

<sup>53</sup> À titre d'exemple, « la population d'anguilles a chuté dramatiquement au Canada par rapport aux années 1980, de 70 à 99 %, selon les bassins versants. La fragmentation de l'habitat constitue une menace pour l'espèce. L'anguille visitait déjà, fréquentait déjà le bassin de la rivière Ha! Ha » de façon historique, c'était connu de la communauté Wendat, mais en raison de l'implantation du barrage du Lac-Ha! Ha!, il y a eu un obstacle à la migration naturelle. Dans la province, il y a plus de 3200 barrages sur différentes rivières. En 2018, Pêches et Océans Canada a attribué une enveloppe de 1,4 M\$ à la nation Wendat pour le rétablissement des passages naturels des anguilles vers leur habitat de croissance. Quarante-sept passes migratoires ont été aménagées. » Source : Étudier les anguilles d'Amérique à Saguenay, 17 août 2025, <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-saguenay/site/segments/reportage/2153226/etudier-les-anguilles-damerique-a-saguenay>. On voit ainsi qu'il peut s'écouler des décennies avant que les effets délétères de la modification des habitats de la faune ne soient observés. C'est pourquoi je crois que l'échelle temporelle utilisée pour évaluer les effets cumulatifs devrait être allongée d'au moins 10 ans après la mise en service d'un projet. Voir DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Monsieur Cédric Chenevier, lignes 1174 à 1194, pages 37 et 38, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

<sup>54</sup> « Pour le milieu naturel en lien avec la CVE « milieux humides », l'impact résiduel d'importance moyenne anticipé est associé à la perte permanente de milieux humides qu'entraîneront les travaux de construction aux sites du poste, des chemins d'accès, du bassin de rétention des eaux pluviales et des cinq nouveaux pylônes. Les superficies perdues (environ 8 ha) feront l'objet de mesures de compensation. » Source : Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 4 – Annexes, Août 2024, PR3.4, Impacts environnementaux du projet, Sommaire, page iv, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000714466>.

<sup>55</sup> Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, PR6 Résumé, 2.2 Poste Jean-Jacques-Archambault, page 15, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>

<sup>56</sup> Note d'instruction sur le bruit 98-01, *Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent*, Partie 1, page 4, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/note-bruit.pdf>.

récentes en ce qui concerne les effets du bruit sur la santé<sup>57</sup>; on note des effets de dérangement sur certaines populations à partir de 35 dBA<sup>58</sup>.

Le bruit que générerait le poste projeté Jean-Jacques-Archambault pourrait dépasser les limites prévues dans la Note d'instruction 98-01 précitée. À titre d'indication, je vous renvoie à un document dans lequel Hydro-Québec présente les informations sur le climat sonore autour du poste à 735 kV Judith-Jasmin à l'étape initiale et à l'étape ultime<sup>59</sup>. Selon ces informations, l'on peut conclure que les limites de bruit prévues de 40 dBA la nuit et de 45 dBA le jour près des habitations unifamiliales ou jumelées risquent d'être dépassées au poste projeté Jean-Jacques-Archambault puisque sa superficie sera plus grande (30 hectares<sup>60</sup> pour le poste Jean-Jacques-Archambault versus 21 hectares pour le poste Judith-Jasmin<sup>61</sup>) et que le nombre de lignes qu'il accueille sera plus grand (trois lignes à 735 kV et une ligne à 120 kV versus deux lignes à 735 kV et une ligne à 120 kV pour le poste Judith-Jasmin<sup>62</sup>).

Sur une note plus personnelle, je suis préoccupée par la protection de l'environnement et de la biodiversité. En effet, j'observe une raréfaction, voire une disparition, de la faune depuis quelques années dans mon milieu : il y a moins d'oiseaux, de petits mammifères (ratons laveurs, moufettes, porcs-épics, écureuils, renards) et de cerfs de Virginie. Des voisins ont fait le même constat. Une fois cette tendance amorcée, elle est très difficile, voire quasi impossible, à renverser. Les mesures d'atténuation et de compensation financière ne sont pas, à mon avis, suffisantes pour renverser la tendance.

Je crains fort de voir mon milieu de vie devenir une autoroute de l'électricité. Avec la réalisation du projet de nouvelle ligne à 735 kV Axe Vallée-du-Saint-Laurent, il y aura **deux** lignes de transport qui passeront à 1 kilomètre de ma maison; à quatre kilomètres de chez moi, il y aura dans la forêt et à proximité de maisons habitées **quatre** lignes de transport, dont **trois** à 735 kV et **une** à 120 kV. La ligne à 735 kV Axe Vallée-du-Saint-Laurent sera visible de la route 348 (chemin Kildare à Rawdon) et de la route 341 à Rawdon sur 7 kilomètres avant d'atteindre le poste projeté Jean-Jacques-Archambault et elle entraînera vraisemblablement la destruction

---

<sup>57</sup> Les conséquences du bruit sur le sommeil, <https://www.acoustix.be/fr/isolation-acoustique/actualites/consequences-bruit-sommeil>.

<sup>58</sup> Institut national de santé publique du Québec, Effets sur la santé liés au bruit des éoliennes : dérangement et perturbations du sommeil, Revue des connaissances, octobre 2022, page 26, <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3296-effets-sante-bruit-eoliennes-derangement-perturbations-sommeil.pdf>.

<sup>59</sup> Lettre d'Hydro-Québec Équipement et services partagés datée du 21 novembre 2014 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques portant sur l'intégration au projet du poste à 735 kV Judith-Jasmin et information sur le climat sonore, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000348154>, et DA45.1, Bruit du poste Judith-Jasmin (initial) et Bruit du poste Judith-Jasmin (ultime), <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000348150>.

<sup>60</sup> DT1, Séance de la soirée du 29 juillet 2025, Le Président, lignes 2563 à 2568, page 81, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731364>.

<sup>61</sup> DT3, Séance tenue le 30 juillet 2025 en soirée à Sainte-Julienne, Monsieur Jean-Marc Lambert et Madame Harmony Khodamorad, lignes 2106 à 2123, pages 66 et 67, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000731382>.

<sup>62</sup> Hydro-Québec TransÉnergie, Construction du poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV, printemps 2016, page 2, <https://www.hydroquebec.com/data/projets/chamouchouane-bout-de-lile/pdf/info-judith-jasmin-printemps-2016.pdf>.

d'au moins deux nouvelles maisons unifamiliales récemment construites qui sont situées trop près de l'emprise nécessaire à cette nouvelle ligne à 735 kV.

Hydro-Québec segmente ses projets, y compris les projets qui touchent une seule et même région, de sorte qu'il est difficile de comprendre ce qu'elle prévoit faire dans une région. Elle a ainsi en ce moment au moins quatre projets connus dans le centre et le nord de Lanaudière qu'elle dit distincts<sup>63</sup>, mais qui touchent le même environnement, **notre** environnement et **notre** milieu de vie à nous, les résidents et occupants du territoire, et notre milieu de vie, nous n'en avons qu'un seul! Une fois altéré, il sera perdu pour toujours!

### **Les économies d'énergie et les mesures d'économie, d'efficacité et de sobriété énergétiques**

Dans son Plan d'action 2035, Hydro-Québec affirme qu'elle a « doublé (sa) cible d'économies d'énergie afin de retrancher de 1 600 à 1 800 MW de puissance de plus, pour un total de 3 500 MW<sup>64</sup>, soit 21 TWh en efficacité énergétique au total d'ici 2035. C'est pour Hydro-Québec un objectif ambitieux, puisqu'il est deux fois plus élevé que celui de 0,7 % fixé dans son plan d'approvisionnement de novembre 2022, mais cet objectif d'économies d'énergie de 21 TWh en 10 ans de 2025 à 2035 ne représente qu'environ 1 % de la production totale d'électricité d'environ 213 TWh d'Hydro-Québec en 2021<sup>65</sup>. C'est peu, voire très peu, surtout lorsqu'on le compare par exemple à l'objectif de réduction de 10 % de la consommation d'énergie de la France sur une période de 2 ans<sup>66</sup>. Bien sûr, le Québec n'est pas la France : nous n'avons pas le même climat, pas la même densité de population ni la même superficie, mais quand même, une réduction de 10 % en deux ans pour la France, comparé à une réduction de 1 % sur dix ans<sup>67</sup> pour le Québec... En outre, les mesures préconisées dans le plan français ont le mérite d'être claires et relativement simples à appliquer<sup>68</sup>.

---

<sup>63</sup> Hydro-Québec, Nouveau poste à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, <https://www.hydroquebec.com/projets/lanaudiere/zone-etude.html>; Hydro-Québec, L'axe Vallée-du-Saint-Laurent, <https://www.hydroquebec.com/evolutiondureseau/axe-vallee-saint-laurent.html>; Hydro-Québec, Poste à 120-25 kV et ligne d'alimentation à 120 kV dans le secteur de Rawdon, <https://www.hydroquebec.com/projets/conversion-120kv-lanaudiere/zone-etude.html>; Hydro-Québec, Ligne de raccordement à 120 kV de la mine de Nouveau monde Graphite, <https://www.hydroquebec.com/projets/raccordement-nmg/>.

<sup>64</sup> Hydro-Québec, Vers un Québec décarboné et prospère, Plan d'action 2035, page 10, novembre 2023, <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>.

<sup>65</sup> Profils énergétiques des provinces et territoires—Québec, figure 1, 2024-09-10, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-quebec.html>, consulté le 19 août 2025.

<sup>66</sup> « Nous nous sommes fixés un objectif : baisser de 10% notre consommation d'ici 2024 », Plan de sobriété énergétique, Une mobilisation générale, page 4, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/dp-plan-sobriete.pdf>.

<sup>67</sup> Calcul fait sur la base d'économies d'électricité de 21 TWh sur dix ans par rapport à un total de 213 TWh consommés au Québec en 2022; je n'ai pu faire de comparaison sur la base de la consommation d'énergie toutes sources confondues, car à ma connaissance, aucun objectif clair n'a été fixé pour une réduction de la consommation d'énergie toutes sources confondues au Québec.

<sup>68</sup> Pour la planète, chaque geste compte, 5 octobre 2022, <https://www.ecologie.gouv.fr/chaque-geste-compte>, et Plan de sobriété énergétique, Une mobilisation générale, mise à jour le 27 mai 2025,

En partant du principe que le mégawatt le moins coûteux est le négawatt, c'est-à-dire, le mégawatt qu'on ne consomme pas ou qu'on économise<sup>69</sup>, les mesures d'économie, d'efficacité et de sobriété énergétiques sont les plus efficaces pour réduire notre consommation d'électricité et les coûts économiques, sociaux et environnementaux qu'elle entraîne.

À ce chapitre, j'estime que les mesures prévues par Hydro-Québec pour atteindre son objectif d'économies d'énergie sont certes excellentes, mais elles sont à mon avis par trop timides, surtout dans le contexte actuel de changements climatiques. Ces mesures comprennent des subventions à l'achat d'équipement écoénergétiques comme les thermostats programmables, les thermopompes et les contrôleurs de chauffe-eau. Elles permettraient de faire passer de 3 % à 25 % la proportion des résidences du Québec dotées de tels équipements d'ici à 2035<sup>70</sup>, ce qui est fort bien. Mais pourquoi pas plus que 25 %? D'autres mesures comprennent la tarification visant à favoriser la consommation en dehors des périodes de pointe et à réduire la consommation. Tout cela est très bien et fort louable, mais ce sont des mesures timides. Pourquoi ne pas déployer autant d'efforts pour l'efficacité (consommer mieux) et la sobriété (consommer moins) énergétiques que pour produire deux fois plus d'électricité d'ici à 2050<sup>71</sup>? Si l'heure est si grave et les besoins sont si grands, pourquoi ne pas avoir prévu des mesures plus ambitieuses?

Il faudrait à mon avis un effort concerté de tous les ministères et instances publiques pour réduire la consommation : réviser le code du bâtiment afin d'exiger la construction de bâtiments écoénergétiques; imposer l'installation de thermostats programmables et de volets extérieurs, du moins dans toutes les nouvelles constructions et subventionner l'achat et l'installation de ces thermostats dans les habitations existantes; accorder des subventions intéressantes pour la rénovation de vieux logements; faire payer plus cher les gros consommateurs résidentiels; investir de façon considérable dans le transport collectif et le subventionner à titre de service public, dans les villes, les régions urbaines et les régions rurales; accorder des subventions pour l'installation de panneaux solaires sur les toits des habitations dans les villes, qui sont des îlots de chaleur; obliger à éteindre les lumières et à baisser le chauffage dans tous les bâtiments publics non occupés la nuit; accorder des crédits pour l'énergie autoproduite excédentaire qui est retournée au réseau d'Hydro-Québec; prévoir des incitatifs pour mettre des portes à tous les frigos dans les épiceries et pour installer des ventilateurs dans les grandes surfaces; simplifier l'accès aux mesures d'économie d'énergie; faire des campagnes publicitaires à grande échelle pour inciter la population à adopter des mesures simples d'économie d'énergie, comme éteindre les lumières quand on sort d'une pièce, baisser le chauffage la nuit ou quand on quitte la maison; éteindre le chauffe-eau lors d'absences prolongées de la maison; imposer la tarification différenciée selon l'heure du jour; mettre en place Communauto ou d'autres services d'autopartage en région, etc. Ce ne sont là que quelques idées de mesures concrètes qui permettraient de réduire à terme les besoins d'énergie et d'électricité au Québec. Et si l'on

---

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Grands-dossiers/Sobriete-energetique/Les-15-mesures-phares-du-plan-de-sobriete-energetique/>.

<sup>69</sup> Qu'est-ce qu'un négawatt?, <https://www.connaissancedesenergies.org/questions-et-reponses-energies/quest-ce-quun-negawatt>.

<sup>70</sup> Hydro-Québec, Vers un Québec décarboné et prospère, Plan d'action 2035, page 11, novembre 2023, <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>.

<sup>71</sup> Ibid., graphique Trajectoire projetée d'électricité d'ici 2050, page 4, note qui s'affiche en posant le curseur sur le point à +60 TWh :« À l'horizon 2050, on s'attend donc que le Québec aura besoin de deux fois plus d'électricité qu'en 2023. »

mettait autant d'efforts à réduire la consommation d'électricité qu'à vouloir en doubler la production d'ici à 2050, comme cela est proposé dans le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec<sup>72</sup>?

## **Conclusion**

À notre avis, le projet de poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault est prématuré, son éventuel emplacement est mal choisi, et il serait imprudent et contraire aux lois du Québec de procéder à sa construction pour les raisons suivantes :

- Hydro-Québec n'a pas fait la démonstration concluante que d'autres solutions moins coûteuses sur les plans financier et environnemental existent pour répondre aux enjeux d'un manque de capacité des postes et du réseau de transport dans Lanaudière, d'une part, parce qu'elle n'a pas fourni toutes les informations nécessaires et pertinentes<sup>73</sup> sur les déclencheurs du projet et, d'autre part, parce qu'elle n'a pas intégré dans les solutions présentées à la Régie de l'énergie le coût environnemental de chaque solution, de manière à ce que l'on puisse prendre une décision éclairée quant aux coûts réels de chaque solution présentée;
- le fait qu'Hydro-Québec n'a pas présenté le coût environnemental de chacune des solutions présentées contrevient aux principes énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*, notamment les paragraphes c), l), m), o) et p) de cet article<sup>74</sup>; de plus, Hydro-Québec n'atteint pas objectifs de développement durable énoncés dans la Directive ministérielle, à savoir « de maintenir l'intégrité de l'environnement, d'assurer l'équité sociale et de viser l'efficacité économique »<sup>75</sup>; j'estime que l'objectif de maintenir l'intégrité de l'environnement n'a pas été atteint puisqu'il y a des solutions moins dommageables pour l'environnement qui n'ont pas été présentées ou retenues et que l'objectif de viser l'efficacité économique n'a pas été atteint puisque les coûts environnementaux n'ont pas été présentés pour les trois solutions et qu'il est possible de réaliser les objectifs du projet à moindre coût pécuniaire et environnemental;
- des solutions de rechange moins coûteuses et moins dommageables pour l'environnement existent pour répondre aux enjeux pour le Transporteur<sup>76</sup>;

---

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> Je réfère ici au caviardage d'informations essentielles pour comprendre les enjeux du projet, au dépôt de nombreux documents sous pli confidentiel dans le dossier R-4277-2024 à la Régie de l'énergie et au refus de fournir des informations sur les pointes coïncidente et non coïncidente pour les postes satellites du poste de Lanaudière et les circuits 1404-1405 (voir sur ce dernier point la page 8 du Mémoire révisé de l'AHQ-ARQ (version caviardée) présenté dans le dossier R-4277-2024, [https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-C-AHQ-ARQ-0033-Preuve-Memoire-2025\\_07\\_11.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4277-2024/doc/R-4277-2024-C-AHQ-ARQ-0033-Preuve-Memoire-2025_07_11.pdf)).

<sup>74</sup> Voir la note de bas de page 41.

<sup>75</sup> Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, Directive ministérielle pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement, Projet de poste à 735-120 kV dans la région de Lanaudière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne par Hydro-Québec, (Dossier 3211-11-132), PR2.1, 27 janvier 2023, page 5, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000714419>.

<sup>76</sup> Notamment l'installation d'un bloc de compensation série au poste de la Chamouchouane pour installer de la compensation série sur la ligne 7103, Chamouchouane-Duvernay, les solutions 2 et 3 présentées par Hydro-Québec dans le dossier R-4277-2024 à la Régie de l'énergie, l'alimentation du poste Magnan à partir du poste à 735-120 kV Judith-Jasmin à Terrebonne ou encore, l'allègement du poste à 315 kV de

- Hydro-Québec n’a pas envisagé de choisir un site déjà perturbé situé près d’une sablière ou un site du côté ouest de la route 337 qui se trouve hors de l’aire de confinement du cerf de Virginie;
- la compensation série sur la ligne 7103 à 735 kV Chamouchouane-Duvernay, nécessaire pour le renforcement du réseau de transport principal, peut être réalisée à bien moindre coût et avec beaucoup moins de dommages à l’environnement à la sortie du poste de la Chamouchouane<sup>77</sup>;
- la construction du poste projeté sur le site choisi par Hydro-Québec entraînerait la perte permanente de 8,18 hectares de milieux humides, la perte d’habitat d’oiseaux et d’autres espèces<sup>78</sup>; de plus, ce site est enclavé dans l’aire de confinement du cerf de Virginie; il y aurait à proximité d’autres emplacements qui auraient des effets moins dommageables, notamment le site déjà perturbé d’une carrière ou des sites du côté ouest de la route 337 qui se trouvent hors de l’aire de confinement du cerf de Virginie<sup>79</sup>; le choix du site retenu par le Transporteur est inacceptable parce qu’il représente une menace pour la biodiversité et fragilise davantage des écosystèmes déjà fragilisés et ce, dans un contexte de changements climatiques;
- l’on devrait inviter Hydro-Québec à refaire le calcul des coûts des trois solutions proposées et à établir les coûts d’une solution d’alimentation du poste Magnan ou du poste de Lanaudière à partir de Terrebonne (poste Pierre-Le Gardeur, poste Judith-Jasmin ou tandem postes Judith-Jasmin et Duvernay), en tenant compte de tous les coûts et notamment des coûts environnementaux avant qu’une décision soit prise concernant l’augmentation de la desserte de Lanaudière;
- le climat d’incertitude actuel devrait, à mon avis, inciter à la prudence, notamment à la lumière des faits suivants :
  - en juin 2025, l’on a constaté que les demandes de blocs d’énergie pour des projets industriels énergivores au Québec ont diminué de 80 % depuis 2022<sup>80</sup>;

---

Lanaudière en faisant alimenter les villes de l’Assomption et de Lavaltrie par le poste source à 315-120 kV Pierre-Le Gardeur à Terrebonne.

<sup>77</sup> Bureau d’audiences publiques sur l’environnement, Rapport 313, Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l’île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal, Rapport d’enquête et d’audience publique, Figure 10, photographie d’un exemple de compensation série et Figure 11, photographie aérienne de la compensation série existante au poste de la Chamouchouane, page 51, mars 2015, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000058909>.

<sup>78</sup> Hydro-Québec, Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière, Résumé de l’étude d’impact sur l’environnement, PR6 Résumé, Milieux humides, page 25, Herpétofaune, Espèces animales à statut particulier, Habitats fauniques d’intérêt, pages 26 à 28, mars 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000717422>.

<sup>79</sup> DB1, Capsule de présentation du territoire, des besoins énergétiques et des facteurs environnementaux considérés, MRC de Montcalm, 30 juillet 2025, pages 9 à 12, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000730962>.

<sup>80</sup> « Depuis la fin de 2022, le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) a reçu 257 demandes de blocs d’électricité de cinq mégawatts (MW) ou plus, pour un total de plus de 43 000 MW. Or, en date du 31 décembre 2024, il n’y avait que 133 projets, totalisant tout juste 8 557 MW, qui étaient toujours en attente, indique le MEIE en réponse à une demande d’accès à l’information du *Journal (de Montréal)*. (...) Le hic, c’est que le PDG d’Hydro-Québec, Michael Sabia, a justifié une partie de son ambitieux plan d’action 2035, lequel prévoit des investissements pouvant atteindre 185 milliards \$, en s’appuyant sur la forte hausse de la demande d’électricité pour des projets de décarbonation et d’expansion industrielle. » Source : Surprise! Il n’y aura peut-être pas de pénurie d’électricité finalement, Plusieurs projets industriels énergivores ont été abandonnés, Le Journal de Montréal, Sylvain Larocque,

- les projections de croissance de la population dans Lanaudière et au Québec pour la période de 2021 à 2051 varient beaucoup<sup>81</sup> et ont même diminué de moitié de 2024 à 2025<sup>82</sup>;
- les prévisions de croissance de la demande pour Lanaudière ne justifient pas de construire un poste d'une capacité d'au moins 1 100 MW qui viendrait plus que doubler la capacité dans Lanaudière, alors qu'à l'heure actuelle, les projets autorisés pour lesquels Hydro-Québec doit fournir de l'électricité dans le centre et le nord de Lanaudière ne dépassent pas les 299 MW, soit seulement 27 % de la capacité additionnelle envisagée de 1 100 MW; signalons que le poste projeté Jean-Jacques-Archambault pourrait vraisemblablement accueillir une autre ligne à 735 kV prévue dans le cadre du projet Axe Vallée-du-Saint-Laurent et que celle-ci ajouterait une capacité supplémentaire de 2 500 MW à la capacité de 1 100 MW de ce poste pour une capacité totalisant 3 600 MW<sup>83</sup>;
- le contexte d'incertitude actuel de la filière batterie à l'échelle mondiale<sup>84</sup> ainsi que l'incertitude concernant la relation avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, important importateur d'électricité québécoise.

Dans une perspective plus large, les éléments suivants incitent aussi grandement à la prudence :

- le risque financier d'une autre décote du Québec et d'Hydro-Québec<sup>85</sup> et les sommes considérables à verser en intérêts sur la dette publique découlant entre autres des investissements de 155 G\$ à 185 G\$ prévus dans le Plan d'action 2035<sup>86</sup>, alors qu'on n'arrive pas à fournir des soins de santé et des services d'éducation adéquats à la population québécoise;

---

9 juin 2025, <https://www.tvanouvelles.ca/2025/06/09/surprise-il-ny-aura-peut-etre-pas-de-penurie-delectricite-finalement>.

<sup>81</sup> Projections démographiques du Québec et de ses régions d'ici 2051 : la croissance de la population révisée à la baisse, 30 juillet 2025, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projections-demographiques-du-quebec-et-de-ses-regions-d-ici-2051-la-croissance-de-la-population-revisee-a-la-baisse-839388026.html>.

<sup>82</sup> Institut de la statistique du Québec, Bulletin sociodémographique, Volume 29, numéro 2, juillet 2025, Figure 4 : on constate que les projections de croissance de la population du Québec et de Lanaudière pour la période de 2021 à 2051 ont diminué de près la moitié de 2024 à 2025; elles sont passées de 15,9 % à 7,3 % pour le Québec et de 22,3 % à 11,5 % pour Lanaudière, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/perspectives-demographiques-quebec-et-regions-edition-2025.pdf>.

<sup>83</sup> Et même davantage si l'on décidait d'y convertir la totalité des 2 500 MW transportés par la ligne 7103 Chamouchouane-Duvernay, les 2 500 MW transportés par la ligne à 735 kV 7016 La Vérendrye-Duvernay, et les 2 500 MW transportés par une nouvelle ligne à 735 kV Axe Vallée-du-Saint-Laurent, pour un total de 7 500 MW!

<sup>84</sup> Le Devoir, Véhicules zéro émission : La fin des rêves électriques, Konrad Yakabuski, le 16 août 2025, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/910035/chronique-fin-reves-electriques>.

<sup>85</sup> Le Journal de Montréal, 5 questions pour mieux comprendre la décote du Québec, David Descôteaux, 17 avril 2025, <https://www.journaldemontreal.com/2025/04/17/5-questions-pour-mieux-comprendre-la-decote-du-quebec>.

<sup>86</sup> Hydro-Québec, Vers un Québec décarboné et prospère, Plan d'action 2035, tableau intitulé « Sommaire des investissements et des charges d'exploitation nécessaires », Montants totaux d'ici 2035, page 22, novembre 2023, <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>.

- si le projet était réalisé dans la conjoncture actuelle et conjointement avec le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, cette dernière pourrait être prise avec un surplus d'électricité acquis au prix d'une hausse inconsiderée de la dette publique, surplus qu'elle serait tenue d'acheter et de transporter et qu'elle pourrait être tentée ou tenue de brader ou d'exporter à rabais, par exemple à des exploitants de centres de données ou à d'autres entreprises énergivores, confirmant ainsi le virage vers la « dollaramisation » de la société d'État »<sup>87</sup>; il semble en effet qu'Hydro-Québec ait opté pour la stratégie de producteur à bas coûts; seulement, les coûts dans ce cas sont assumés collectivement par les Québécois.es, alors que les avantages et les profits reviendront en grande partie, voire très souvent, à des sociétés privées, parfois étrangères; est-ce bien l'orientation que nous voulons donner à l'utilisation du bien collectif qu'est Hydro-Québec; à mon avis, sans un débat public sur la question, le gouvernement n'a pas de mandat pour imposer un changement aussi radical de l'orientation de la société d'État sans une consultation démocratique auprès des citoyen.ne.s;
- le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec est fondé sur un modèle de développement d'un autre siècle basé sur la croissance infinie et qui suppose que les ressources naturelles sont inépuisables et que la ponction opérée sur celles-ci n'aura pas de conséquences irréparables pour le Québec et ses citoyen.ne.s; à mon avis, le Québec devrait plutôt viser l'efficacité et la sobriété énergétiques ainsi que la décroissance; ces orientations peuvent aussi créer de la richesse et des emplois<sup>88</sup>, sans compter – et cela est plus important encore – aider à nous sauver de la catastrophe annoncée.

Compte tenu de ce qui précède, il me semble très risqué d'engager aujourd'hui des sommes colossales, soit 639 millions de dollars pour le projet de poste Jean-Jacques-Archambault et de 155 à 185 milliards de dollars d'ici à 2035<sup>89</sup> dans le cadre du plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, en fonction d'horizons de planification de 40 ans et de 27 ans respectivement. Dans ce contexte, la possibilité de devoir intervenir à nouveau dans Lanaudière dans 5, 10 ou 15 ans<sup>90</sup>, ne me semble pas une contrainte excessive pour Hydro-Québec, d'autant plus qu'il existe plusieurs autres solutions pour alimenter davantage ou pour soulager le poste de Lanaudière ainsi que pour alimenter davantage le poste Magnan à partir d'autres postes sources. En outre, rien ne permet de conclure qu'il serait nécessaire d'intervenir à nouveau dans 5, 10 ou 15 ans advenant que le Gouvernement du Québec et Hydro-Québec optent pour une solution autre que le poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault.

<sup>87</sup> La Presse, Le retour du Dollarama de l'énergie, Michel C. Auger, 20 septembre 2023, <https://www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/2023-09-20/le-retour-du-dollarama-de-l-energie.php>.

<sup>88</sup> Dunsky Expertise en énergie, Les avantages économiques de l'efficacité énergétique, <https://dunsky.com/fr/projet/les-avantages-economiques-de-lefficacite-energetique/> et Tableau 9, Variation nette annuelle moyenne cumulative des emplois découlant d'investissements en efficacité énergétique (toutes catégories d'énergie confondues) (Table 9: Average Annual & Cumulative Net Change in Employment (all fuels) from energy efficiency investments), page 16, <https://www.energycanada.org/wp-content/uploads/2018/04/Economic-Impact-of-Pan-Canadian-Framework-Energy-Efficiency.pdf>.

<sup>89</sup> Voir la note de bas de page 86.

<sup>90</sup> Hydro-Québec, Vidéo « Un nouveau poste à 735-120 kV pour Lanaudière », version longue, à 2:56 minutes pour ce qui est de doubler la capacité du réseau de Lanaudière, et de 3:26 à 3:35 minutes pour ce qui est de la possibilité de devoir intervenir de nouveau dans 5, 10 ou 15 ans, <https://www.youtube.com/watch?v= QghD9smapo>.

